



Limitation de la destination du bail commercial

Par froots, le 24/11/2015 à 02:36

Bonjour

J'ai fait l'acquisition récente d'un commerce dont la destination du Bail est: "Vente et dégustations de coquillages et crustacés" à l'exclusion de tout autre même temporairement.

Sachant que la propriétaire me reproche de ne pas avoir respecté la destination du bail (car je servais également des salades à base de fruits de mer, tielles ..., et d'utiliser une plaque induction) et me commande par huissier de rétablir la destination.

J'aimerais savoir si il m'est tout de même possible de servir des coquillages chauds en conservant donc ma plaque, étant donné que certains coquillages ne peuvent ce manger crus et donc qu'il est nécessaire de les cuire.

Puis-je également servir un accompagnement ou une sauce avec certains coquillages, voir une soupe de coquillages ??

Merci d'avance pour votre réponse